

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 12 JUIN 2023 à 19 h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Spinosiens présents : Mme RISSONS, M. RODIER et M. TERRIER.

Il s'agit du 6^{ème} Conseil Citoyen. 3 questions.

M. le Maire fait l'introduction :

Par les élections municipales les habitants désignent les élus qui administrent et gèrent la commune pendant un mandat de 6 ans. Constitutionnellement, les communes ont un principe de libre administration. Ceci toutefois en respectant les textes du CGCT et autres Codes (civil, urbanisme, environnement, marchés publics,...)

Fort de ce constat, dès son installation, notre majorité a décidé la mise en place de deux rendez-vous annuels pour permettre aux habitants et associations Spinosiennes de pourvoir, tout au long du mandat de 6 ans, poser des questions à leurs élus sur les affaires et les sujets intéressant la commune.

Ce sont les Conseils Citoyens que nous avons mis en place. Ce moment de rencontre consiste à poser une question aux élus et obtenir des élus une réponse lors de la séance du Conseil Citoyen. L'objectif est de conserver un lien avec les habitants, d'échanger et de faire vivre la démocratie.

Question 1 de M. TERRIER Bruno

Monsieur,

Concernant le 6^{ème} conseil citoyen je vous joins les questions suivantes :

Serait-il possible de faire un point sur les projets immobiliers de la municipalité au cœur du village. Au procès-verbal du 20 07 2020 il est fait présentation du projet d'aménagement du cœur du village avec 3 ERL (Emplacements Réservés Logements).

Aujourd'hui l'ERL 3 est engagé.

Avez-vous les délais pour cet ERL et pour les 2 autres ? De même, avez-vous des images des projets EURL 1 et 2, autre que ceux page 41 du SBI N°144 rétrospective 2020 ?

Par ailleurs, concernant la loi « ZAN » objectif 2050 où en sont les débats qui devaient bientôt s'ouvrir. (SBI N° 146 rétro 2022) ?

D'avance merci pour vos réponses.

Réponse par M. le Maire :

Le projet « réaménagement cœur de village » a été initié lors du mandat 2014/2020. Tenant compte des 3 emplacements réservés du PLU de 2010 et du CES de 0,7, un projet de réaménagement a vu le jour avec un cabinet d'urbanistes. Ce travail, qui a été accompagné par la mise en place d'un périmètre d'étude sur le côté sud de l'avenue Valadon, a permis d'élaborer un projet intégrant des petits collectifs en R+2 avec en rez-de-chaussée des commerces, professions libérales et services, tout comme des locaux qui seront destinés au périscolaire municipal.

A noter aussi que les abords de ces petits collectifs seront aménagés en espaces publics paysagers, sans stationnement, puisque chaque bâtiment construit bénéficiera de ses stationnements en sous-sol.

Le projet est toujours d'actualité et progresse dans son montage.

L'emplacement réservé logement, ERL3, au 300 rue de la Saône a fait l'objet d'une promesse de vente avec Fontanel. Le permis de construire a été accepté pour 23 logements et 2, voire 3 commerces. La date de livraison est prévue pour novembre 2025. Devant ce bâtiment est prévue une place longue, qui va permettre à la rue de la Saône de rejoindre l'Avenue Valadon. A ce sujet, une consultation élargie vers les habitants est prévue pour choisir le nom de cette place.

Pour les ERL1 et 2, un engagement a été signé avec le promoteur Fontanel (à hauteur de 1,350 millions d'euros) Ces terrains ont été acquis par l'EPF de l'Ain. Ils seront rachetés par la commune.

Pour rappel, la commune souhaite acquérir le rez-de-chaussée du futur bâtiment de l'ERL1 pour les services périscolaires (à côté de l'école) Des esquisses ont été faites par le promoteur, qui sont en cours d'analyse et de vérification par rapport au PLU de la commune.

Ces petits collectifs correspondent à une nouvelle offre de logements pour les spinosiens. Nombreux sont les spinosiens d'un âge qui sont demandeurs d'appartements.

Un autre projet, privé celui-ci, vient s'inscrire dans le cœur de village, dans la zone UA (CES de 0,7). Un projet mené par le promoteur UTEI, de 30 logements en accession sur la parcelle le long de l'école primaire qui s'élèvera en R +2 avec stationnement en sous-sol. Le permis de construire a été accordé. Les délais de recours sont purgés.

Pour tous ces projets, un transformateur électrique sera installé à l'angle du terrain de l'ERL1.

Concernant la loi ZAN, M. le Maire explique qu'il y a deux échéances :

- 2050 : 0 artificialisation
- 2030 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols par rapport aux dix années précédant la loi

Pour la commune de St Bernard, environ 8 hectares ont été rendus constructibles, entre 2011 et 2021. Cela laisse une possibilité de construire sur 4 hectares, jusqu'en 2030.

Les surfaces constructibles dépendent désormais d'une logique de territoire [ouverture des zones selon le document du STRADET (au niveau régional) et du SCOT (à l'échelle intercommunale)]

M. le Maire rappelle que la municipalité a toujours le projet de transformer l'avenue Valadon, route départementale, en rue, afin de casser la vitesse et améliorer la visibilité du carrefour du Bourguignon.

M. RODIER explique que malgré l'installation des coussins lyonnais, le carrefour du Bourguignon est toujours extrêmement dangereux. Cela n'a eu aucun effet.

Pour M. C. COTTAREL, la tendance s'est inversée au contraire.

M. le Maire explique que mettre des panneaux de signalisation de partout ne fera rien de plus, il y aura toujours des gens qui ne respecteront pas la réglementation. Il souligne que les plateaux-traversants et la priorité à droite sur l'Avenue des Helvètes fonctionnent bien. Les flux de circulation augmentant, il faudra peut-être passer par des feux.

Pour M. F. VIENOT, toutes les priorités à droite sont des priorités à droite de dernière seconde.

M. le Maire conclut qu'ils n'ont pas de baguette magique, et que la municipalité continue de travailler sur cette question de sécurité routière.

Question 2 de M. RODIER Philippe

Monsieur le Maire,

Messieurs, Mesdames les élus,

En cette période d'économie d'énergie, et d'écologie, une démarche positive pour les spinosiens serait d'avoir accès à la Dechetterie d'Anse.

En effet, elle se situe à 1km4 de saint-Bernard soit à 3mn .

Or, nous devons nous déplacer soit:

- à la dechetterie des Bruyeres : 9km700 16 mn

- à la Dechetterie de Frans : 9km 14mn

Cela ferait moins de circulation de voitures sur une grande distance, moins de nuisances sonores pour les riverains des communes traversées et moins de pollution générée.

Merci de trouver une solution consensuelle Cordialement Mr Rodier

Philippe St Bernard

Réponse de M. C. COTTAREL :

L'accès à la déchetterie de Anse est une question qui revient fréquemment, St Bernard étant à proximité immédiate de Anse.

La déchetterie de Anse est gérée par une communauté de communes différentes (la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées) alors que les déchetteries de Reyrieux et de Frans sont gérées par la CCDSV. La commune de St Bernard est membre de la CCDSV, mais pas de la CCBPD. Pour la gestion des déchetteries, ces communautés de communes lèvent un impôt : la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) La gestion administrative actuelle ne permet pas un accès à la déchetterie de Anse. La compétence appartient à la CCDSV, et non à la commune. La commune n'est donc pas décisionnaire. Les communautés de communes délèguent le plus souvent cette compétence à un opérateur privé via un marché public.

Le Maire de Anse a été interrogé, aucune réponse n'a été apportée pour l'instant.

M. le Maire précise que St Bernard est tourné vers le bassin de vie de Anse. Est-ce qu'on peut s'articuler avec des bassins de vie et envisager un changement de communauté de communes ?

Question 3 de Mme RISSONS Alice

Monsieur le Maire,

Panneau Pocket c'est très bien, par contre des informations primordiales ne sont pas transmises. Exemple : voulant conserver l'Agence Postale à St Bernard, je vais toujours à St Bernard.

La première semaine de janvier, j'arrive avec un colis : 1 affiche sur la porte indique fermée pour la semaine. Le 19 avril voulant poster une lettre recommandée avec AR, revenant de Trévoux après avoir fait des courses, encore 1 affiche fermée pour la semaine, je suis donc retournée à Trévoux pour poster ma lettre, si je l'avais su avant j'aurais préparé mon colis et ma lettre la semaine précédente la fermeture et fait travailler l'Agence Postale.

Je regarde régulièrement 2 panneaux pocket où j'ai des biens lorsque l'agence postale, l'épicerie etc... sont fermées les habitants sont avertis. Le top la commune de Ranchal 69470, 314 habitants, dans la nuit du vendredi au samedi un mail nous est envoyé avec tous ce qui se passera les semaines à venir, avec un rappel la semaine qui arrive.

Merci de préparer votre réponse pour le Conseil Citoyen.

Alice Rissons

Réponse de M. M. SOLFOROSI :

La fermeture de l'agence postale est une information importante, elle sera diffusée désormais via Panneau Pocket.

M. le Maire indique qu'un deuxième Panneau Pocket sera mis en place pour les Associations Spinosiennes, pour la diffusion de leurs manifestations. Le travail est en cours.

Le temps imparti au Conseil Citoyen n'étant pas expiré, M. le Maire demande au public s'il y a d'autres questions.

Mme TERRACOL pose une question concernant la vidéo protection.

Question 4 de Madame TERACOL

Mme TERACOL demande si la vidéo protection a permis de résoudre des affaires de cambriolage, notamment sur la commune.

Réponse de M. le Maire :

Il explique qu'il réceptionne 2-3 réquisitions par mois des services de police. Les images sont conservées 20 jours sur le serveur du SleA de Viriat.

Prochainement, les services de gendarmerie pourront avoir un accès direct aux images sur le serveur du SleA, ce qui permettra de gagner beaucoup de temps.

M. le Maire précise que cela fonctionne, le dispositif a permis de résoudre des affaires.

Concernant notamment les affaires de vols à main armée à l'épicerie du village, le visage de l'individu étant dissimulé, la vidéo protection n'a malheureusement pas permis d'avoir plus d'éléments.

L'ensemble du conseil municipal remercie les spinosiens qui les ont sollicités. M. le Maire indique qu'un nouveau Conseil Citoyen sera organisé au mois de novembre 2023. Il rappelle que la mairie est ouverte à tous, et que les élus sont à la disposition des administrés pour toute question.

Fin du Conseil Citoyen à 19 h 50.